

Partie I	I.1. Expéditeur Nom Adresse Pays Code ISO			I.2. Référence IMSOC I.2.a. Référence locale		
	I.5. Destinataire Nom Adresse Pays Code ISO			I.3. Autorité centrale compétente		
				I.4. Autorité locale compétente		
	I.7. Pays d'origine		Code ISO	I.9. Pays de destination		Code ISO
	I.8. Région d'origine			I.10. Région de destination		
	I.11. Lieu d'expédition Nom Adresse Numéro d'agrément Pays Code ISO			I.12. Lieu de destination Nom Adresse Numéro d'agrément Pays Code ISO		
	I.13. Lieu de chargement Nom Adresse Numéro d'agrément Pays Code ISO			I.14. Date et heure du départ		
	I.15. Moyens de transport			I.16. Point d'entrée		
	Type	Document	Identification			
I.18. Conditions de transport Température ambiante <input type="checkbox"/> Température contrôlée <input type="checkbox"/> Réfrigérée <input type="checkbox"/> Congelé <input type="checkbox"/>			I.17. Documents d'accompagnement Document Type Référence du document d'accompagnement Date de délivrance Pays Lieu de délivrance			
I.19. Numéro des conteneurs/Numéro des scellés						
I.20. Certifié aux fins de						
Reparage <input type="checkbox"/>	Transhumance <input type="checkbox"/>	Reproduction artificielle <input type="checkbox"/>	Production of gelatine/collagen for human consumption <input type="checkbox"/>			
Cirque/Exposition <input type="checkbox"/>	Animaux familiers <input type="checkbox"/>	Consommation humaine <input type="checkbox"/>	Sales <input type="checkbox"/>			
Game Restocking <input type="checkbox"/>	Canning industry <input type="checkbox"/>	Organismes agréés <input type="checkbox"/>	Organic fertilizers <input type="checkbox"/>			
Autre <input type="checkbox"/>	Aliments pour animaux familiers <input type="checkbox"/>	Racing <input type="checkbox"/>	Elevage <input type="checkbox"/>			
Training <input type="checkbox"/>	Laboratoire <input type="checkbox"/>	Pollination <input type="checkbox"/>	Production <input type="checkbox"/>			
Ornamental use/research <input type="checkbox"/>	Equidé non enregistré <input type="checkbox"/>	Engraissement <input type="checkbox"/>	Storage <input type="checkbox"/>			
Production d'aliments pour animaux familiers <input type="checkbox"/>	Elevage et production <input type="checkbox"/>	Pet shop <input type="checkbox"/>	Usage technique <input type="checkbox"/>			
Consignments according to Regulation No 999/2001 <input type="checkbox"/>	Abattage <input type="checkbox"/>	Huiles de poisson/Farines de poisson de catégorie 3 présentant des teneurs en Dioxines et/ou en PCB trop élevées destinées à être détoxifiées conformément au règlement (UE) 2015/786 <input type="checkbox"/>	Educational research <input type="checkbox"/>			
Usage pharmaceutique <input type="checkbox"/>	Conservation <input type="checkbox"/>	Exhibition <input type="checkbox"/>	Ornamental bird food <input type="checkbox"/>			
Aliments pour animaux <input type="checkbox"/>	Competition <input type="checkbox"/>	Transformation <input type="checkbox"/>	Equidé enregistré <input type="checkbox"/>			
Quarantaine <input type="checkbox"/>	Rodent food <input type="checkbox"/>	Display <input type="checkbox"/>				

Partie I	I.21. Pour transit par un pays tiers <input type="checkbox"/>		I.22. Pour transit par des États membres <input type="checkbox"/>	
	Pays _____	Code ISO _____	Pays _____	Code ISO _____
	EU Exit Authority _____	BCP code _____		
	EU Entry Authority _____	BCP code _____		
I.23. Nombre total de colis		I.25. Poids net total		I.25. Poids brut total
I.28. Description de la marchandise				
#1.	Marchandise	Nature de la marchandise	Atelier de transformation	Nombre de colis
	Espèces	Poids net	Numéro du lot	

	II. Information sanitaire		
Part II: Certification	Partie II Certification		
	Santé animale		
	Le soussigné, vétérinaire officiel, déclare avoir connaissance des exigences applicables des règlements de la Grande-Bretagne et certifie que les sous-produits animaux décrits dans la partie I du présent certificat:		
	<input type="checkbox"/> (*) SOIT [sont des échantillons commerciaux composés de sous-produits animaux devant faire l'objet d'analyses ou d'études particulières, au sens de la définition d'échantillon commercial figurant dans les règlements de la Grande-Bretagne, munis d'étiquettes portant la mention «ÉCHANTILLON COMMERCIAL – NON DESTINÉ À LA CONSOMMATION HUMAINE».]		
	<input type="checkbox"/> (*) OU [satisfont aux conditions de police sanitaire ci-dessous;]		
	AH/T109 Exigences relatives au territoire		
	<input type="checkbox"/> (*) SOIT [les sous-produits animaux de cet envoi proviennent d'animaux obtenus dans le pays, le territoire ou la partie de pays ou de territoire mentionnés au point AH/T, où des programmes de vaccination contre la fièvre aphteuse sont appliqués à intervalles réguliers et où cette maladie fait l'objet d'une surveillance officielle chez les bovins domestiques;]		
	<input type="checkbox"/> (*) ET/OU [les sous-produits animaux de cet envoi consistent en sous-produits animaux dérivés d'abats ou de viandes désossées;]		
	AH/T501 Exigences relatives au territoire		
	ont été:		
<input type="checkbox"/> (*) SOIT a) [obtenus à partir de matières importées d'un pays tiers, d'un territoire ou d'une partie de pays tiers ou de territoire: autorisés à exporter des viandes fraîches vers la Grande-Bretagne;]			
<input type="checkbox"/> (*) ET/OU b) [obtenus dans le pays tiers, le territoire ou la partie de pays tiers ou de territoire: à partir d'animaux qui:			
i) sont restés dans ce pays tiers, ce territoire ou cette partie de pays tiers ou de territoire pouvant exporter des viandes fraîches vers la Grande-Bretagne depuis leur naissance ou durant une période d'au moins trois mois avant leur abattage; et/ou			
ii) ont été mis à mort dans la nature dans ce pays tiers, ce territoire ou cette partie de pays tiers ou de territoire;]			
<input type="checkbox"/> (*) ET/OU c) [dérivés d'œufs, de lait, de rongeurs, de lagomorphes, d'animaux aquatiques ou d'invertébrés terrestres ou aquatiques;]			
AH/E411 Exigences relatives aux établissements			
<input type="checkbox"/> (*) [s'agissant de matières autres que des matières dérivées d'œufs, de lait, de rongeurs, de lagomorphes, de suint, d'animaux aquatiques ou d'invertébrés terrestres ou aquatiques et de fourrures non transformées, ont été obtenus à partir d'animaux:			
<input type="checkbox"/> (*) SOIT [a) provenant d'exploitations:			
i) dans lesquelles, en ce qui concerne les maladies suivantes auxquelles les animaux sont sensibles, aucun cas ni foyer de peste bovine, de maladie vésiculeuse du porc, de maladie de Newcastle ou d'influenza aviaire hautement pathogène n'a été constaté au cours des 30 jours précédents, ni aucun cas ni foyer de peste porcine classique ou africaine au cours des 40 jours précédents; pas plus que ce ne fut le cas dans les exploitations voisines situées dans un rayon de 10 km au cours des 30 jours précédents; et			
ii) dans lesquelles aucun cas ni foyer de fièvre aphteuse n'a été constaté au cours des 60 jours précédents, pas plus que ce ne fut le cas dans les exploitations voisines situées dans un rayon de 25 km au cours des 30 jours précédents; et			
b) qui:			
i) n'ont pas été mis à mort en vue d'éradiquer une épizootie;			
ii) sont restés dans leur exploitation d'origine pendant au moins 40 jours avant leur départ et ont été transportés directement vers l'abattoir sans entrer en contact avec d'autres animaux ne respectant pas les mêmes conditions sanitaires;			
iii) ont subi avec succès une inspection sanitaire ante mortem à l'abattoir dans les 24 heures précédant leur abattage et n'ont montré aucun signe des maladies susmentionnées auxquelles les animaux sont sensibles; et			

Part II: Certification	II. Information sanitaire		
	<p>iv) ont été traités à l'abattoir avant et au moment de l'abattage ou de la mise à mort conformément aux exigences de la Grande-Bretagne;]</p> <p>o (*) OU [a) capturés et mis à mort dans la nature dans une zone:</p> <p>i) à l'intérieur de laquelle, dans un rayon de 25 km, aucun cas ni foyer n'a été constaté en ce qui concerne les maladies suivantes auxquelles les animaux sont sensibles: fièvre aphteuse, peste bovine, maladie de Newcastle ou influenza aviaire hautement pathogène, au cours des 30 jours précédents, ni aucun cas ni foyer de peste porcine classique ou africaine au cours des 40 jours précédents; et</p> <p>ii) qui est située à une distance de plus de 20 km des frontières délimitant le territoire d'un pays tiers ou d'une partie de celui-ci qui, à ce jour, n'est pas autorisé à exporter ce type de matières vers la Grande-Bretagne; et</p> <p>b) qui, après la mise à mort, ont été transportés dans les 12 heures en vue de leur réfrigération, soit vers un centre de collecte et, immédiatement après, vers un établissement de gibier, soit directement vers un établissement de gibier;]]</p> <p>AH/E412A Exigences relatives aux établissements</p> <p><input type="checkbox"/> (*)[s'agissant de matières autres que des matières dérivées de poissons ou d'invertébrés capturés dans la nature, ont été obtenus dans un établissement autour duquel, dans un rayon de 10 km, aucun cas ni foyer des maladies visées au point AH/E411 auxquelles les animaux sont sensibles n'a été constaté au cours des 30 jours précédents; si un tel cas ou foyer a été constaté, la préparation des matières premières destinées à l'exportation vers la Grande-Bretagne n'a été autorisée qu'après l'élimination de toutes les viandes et le nettoyage et la désinfection complets de l'établissement, sous le contrôle d'un vétérinaire officiel;]</p> <p>AH/P003 Exigences relatives à la production</p> <p>ont été obtenus et préparés en l'absence de tout contact avec d'autres matières qui ne satisfont pas aux conditions fixées plus haut et ont été manipulés de manière à éviter une contamination par des agents pathogènes;</p> <p>AH/P101A Exigences relatives aux produits (composition)</p> <p>se composent exclusivement des matières de catégorie 3 suivantes, comme indiqué dans les notes relatives au remplissage de la déclaration: (*) <input type="checkbox"/> [A] (*) <input type="checkbox"/> [B] (*) <input type="checkbox"/> [C] (*) <input type="checkbox"/> [D] (*) <input type="checkbox"/> [E] (*) <input type="checkbox"/> [F] (*) <input type="checkbox"/> [G] (*) <input type="checkbox"/> [H] (*) <input type="checkbox"/> [I] (*) <input type="checkbox"/> [J] (*) <input type="checkbox"/> [K] (*) <input type="checkbox"/> [L] (*) <input type="checkbox"/> [M] (*) <input type="checkbox"/> [N] ;</p> <p>AH/P504 Exigences relatives aux produits</p> <p>ont été conditionnés dans un emballage neuf hermétique ou dans un emballage qui a été nettoyé et désinfecté avant son utilisation et, pour les envois expédiés autrement que par colis postal, dans des conteneurs scellés sous la responsabilité de l'autorité compétente, avec une étiquette portant la mention «SOUS-PRODUITS ANIMAUX DESTINÉS EXCLUSIVEMENT À LA FABRICATION DE PRODUITS DÉRIVÉS À UTILISER EN DEHORS DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE ANIMALE», ainsi que le nom et l'adresse de l'établissement de destination au sein de la Grande-Bretagne;</p> <p>AH/P611A Exigences relatives aux produits</p> <p>ont été surgelés dans l'usine d'origine ou ont été conservés conformément aux règlements de la Grande-Bretagne de manière à éviter leur altération entre l'expédition et la livraison à l'usine de destination;</p> <p>AH/D200A EST (tremblante)</p> <p>les sous-produits animaux décrits ci-dessus:</p> <p>o (*) SOIT [ne contiennent pas de lait ou de produits à base de lait d'origine ovine ou caprine ou ne sont pas destinés à l'alimentation des animaux d'élevage autres que les animaux à fourrure;]</p> <p>o (*) OU [contiennent du lait ou des produits à base de lait d'origine ovine ou caprine destinés à l'alimentation des animaux d'élevage autres que les animaux à fourrure, et le lait ou les produits à base de lait:</p> <p>a) sont dérivés d'animaux de pays qui satisfont aux exigences de la Grande-Bretagne en ce qui concerne les contrôles contre la tremblante;</p> <p>b) sont originaires d'exploitations qui ne sont soumises à aucune restriction officielle due à une suspicion d'EST;</p> <p>c) sont originaires d'exploitations dans lesquelles aucun cas de tremblante classique n'a été diagnostiqué au cours des sept années précédentes ou, à la suite de la confirmation d'un cas de tremblante classique:</p> <p>o (*) SOIT [tous les ovins et caprins de l'exploitation ont été mis à mort et détruits ou abattus, à l'exception des animaux qui satisfont aux exigences de la Grande-Bretagne;]</p>		

Part II: Certification	II. Information sanitaire							
	<p>○ (*) OU [tous les animaux chez lesquels la tremblante classique a été confirmée ont été mis à mort et détruits et l'exploitation a fait l'objet d'une surveillance des EST conforme aux exigences de la Grande-Bretagne;]</p> <p>Santé publique</p> <p>PH/D011A Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)</p> <p>les produits décrits dans la partie I:</p> <p>○ (*) SOIT [proviennent de ruminants autres que des bovins, des ovins ou des caprins;]</p> <p>○ (*) OU [proviennent de matières d'origine bovine, ovine ou caprine:</p> <p>○ (*) SOIT [a) dérivées d'animaux nés, élevés en permanence et abattus dans un pays ou une région à risque d'ESB négligeable, comme indiqué dans un document publié sur GOV.UK, conformément aux règlements de la Grande-Bretagne;]</p> <p>○ (*) OU [b) qui ne contiennent pas et ne sont pas dérivées:</p> <p>i) de matériels à risque spécifiés et de viandes séparées mécaniquement, conformément aux règlements de la Grande-Bretagne;</p> <p>ii) de sous-produits animaux ou de produits dérivés obtenus à partir d'animaux qui n'ont pas été mis à mort conformément aux règlements de la Grande-Bretagne en ce qui concerne la lacération de certains tissus après étourdissement;]</p> <p>(*) Choisir la mention qui convient.</p>							
<p>Certifying Officer</p> <table border="0"> <tr> <td>Name (in capital letters)</td> <td>Qualification and title</td> </tr> <tr> <td>Date</td> <td>Signature</td> </tr> <tr> <td>Cachet</td> <td></td> </tr> </table>			Name (in capital letters)	Qualification and title	Date	Signature	Cachet	
Name (in capital letters)	Qualification and title							
Date	Signature							
Cachet								